

Jean-Luc CHANE-SAM

COMMISSAIRE AUX COMPTES

Inscrit auprès de la Cour d'Appel de Saint-Denis - Réunion

**EMMAUS GRAND SUD
Fondateur Abbé Pierre**

Association

**423 rue Raphael BABET
97480 SAINT JOSEPH**

SIRET 442 285 524 00033

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Association EMMAUS GRAND SUD Fondateur Abbé Pierre
Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association EMMAUS GRAND SUD relatifs à l'exercice clos le 31/12/2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Association EMMAUS GRAND SUD Fondateur Abbé Pierre

Exercice clos le 31 décembre 2023

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

Association EMMAUS GRAND SUD Fondateur Abbé Pierre

Exercice clos le 31 décembre 2023

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT-PIERRE, le 07 mai 2024

Jean-Luc CHANE-SAM

Commissaire aux Comptes



Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	23 212	6 421	16 791	2 042
Immobilisations corporelles				
<i>Installations techniques, matériels et outillages industriels</i>	99 665	59 954	39 711	53 983
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	678 663	427 034	251 629	340 951
<i>Avances et acomptes</i>	3 888		3 888	7 651
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	32 000		32 000	30 800
Total I	837 428	493 410	344 019	435 426
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
<i>Avances et acomptes versés sur commandes</i>	20 064		20 064	30
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	36 148		36 148	21 625
<i>Autres créances</i>	287 277		287 277	359 282
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	15 731		15 731	15 393
<i>Disponibilités</i>	471 009		471 009	533 747
<i>Charges constatés d'avance</i>	2 966		2 966	1 967
Total II	833 196		833 196	932 045
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 670 624	493 410	1 177 214	1 367 471
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	au 31/12/2023	au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>	118 654	118 654
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Autres fonds propres</i>	50 000	50 000
Réserves		
<i>Réserves pour projets de l'entité</i>	160 664	103 664
Report à nouveau	287 031	285 962
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	30 000	
Excédent ou Déficit hors activités sociales et médico-sociales	-130 911	88 069
Situation nette (sous-total)	515 438	646 349
Subventions d'investissement	94 380	139 963
Total I	609 818	786 312
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	17 759	63 298
Total II	17 759	63 298
PROVISIONS		
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	102 270	141 196
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 498	130 972
Dettes fiscales et sociales	222 282	171 176
Produits constatés d'avance	81 587	74 517
Total IV	549 637	517 862
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	1 177 214	1 367 471
(1) Dont à plus d'un an (a)	61 535	
Dont à moins d'un an (a)	488 102	
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	486	
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	775	700
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	83 868	26 286
Produits de tiers financeurs		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 313 324	1 137 584
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	4 995	77 600
<i>Dont Dons manuels</i>	4 995	77 600
<i>Contributions financières</i>	9 678	13 542
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	32 484	49 400
Utilisation des fonds dédiés	47 641	113 187
Autres produits	1 326 372	1 121 996
Total I	2 819 137	2 540 295
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	649 477	537 601
Aides financières	4 678	3 542
Impôts, taxes et versements assimilés	17 019	14 264
Salaires et traitements	1 788 160	1 456 445
Charges sociales	268 610	221 954
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	145 267	110 450
Reports en fonds dédiés	2 102	20 426
Autres charges	75 818	85 449
Total II	2 951 130	2 450 131
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-131 993	90 164
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 097	610
Total III	1 097	610
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	3 528	2 627
Total IV	3 528	2 627
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-2 431	-2 017

Compte de résultat

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-134 424	88 148
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations en capital	11 400	
Total V	11 400	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		17
Sur opérations en capital	7 735	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	69	
Total VI	7 805	17
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	3 595	-17
Impôts sur les bénéfices (VIII)	82	62
Total des produits (I+III+V)	2 831 634	2 540 905
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	2 962 545	2 452 837
EXCEDENT OU DEFICIT	-130 911	88 069

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : EMMAUS GRAND SUD FONDATEUR ABBE PIERRE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 1 177 214 EURO et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 130 911 EURO. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION EMMAUS GRAND SUD - (Art 431-2 - Règlement ANC 2018-06)

L'association Emmaüs Grand Sud intervient dans le champ de la lutte contre l'exclusion depuis maintenant plus de vingt ans et de nombreuses actions ont été créées dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

Concernant le champ Economie Sociale, l'activité de la Boutique Solidarité de Saint-Joseph, accueil de jour, est d'accueillir, d'écouter et d'orienter le public, de les remobiliser dans leur projet de vie, et de leur permettre d'accéder aux droits communs.

Concernant le champ Economie Solidaire, l'activité est basée sur la récupération, la collecte et la revente de matériels reçus en dons. Cette action s'inscrit parfaitement dans les trois axes du développement durable : social, environnemental et économique.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur des personnes morales de droit privé à but non lucratif répondant aux dispositions prévues dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2018-06 relatif aux comptes annuels de ces entités sus-visées. .

Les dispositions contradictoires au PCG dont les retraitements ont été effectués sont les suivantes :

-

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts

Règles et méthodes comptables

historiques.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC n°2014-03,
- la nomenclature du plan de comptes "Emmaüs" mis à disposition par le Pôle Appui et développement d'EMMAÜS France et applicables aux entités appartenant au réseau "Emmaüs"

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en EURO.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 084	19 129		23 212
Immobilisations incorporelles	4 084	19 129		23 212
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	92 573	8 394	1 302	99 665
- Instal.générales, agencements aménagements divers	322 813	26 869		349 682
- Matériel de transport	263 036		14 092	248 944
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 201	9 836		80 038
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	7 651			3 888
Immobilisations corporelles	756 275	45 099	15 394	782 216
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	30 800	1 200		32 000
Immobilisations financières	30 800	1 200		32 000
ACTIF IMMOBILISE	791 158	65 428	15 394	837 428

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	19 129	45 099	1 200	65 428
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	19 129	45 099	1 200	65 428
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		15 394		15 394
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		15 394		15 394

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 042	4 379		6 421
Immobilisations incorporelles	2 042	4 379		6 421
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels	38 590	22 666	1 302	59 954
- Instal.générales, agencements aménagements divers	169 699	53 669		223 368
- Matériel de transport	98 828	50 560	6 357	143 032
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	46 572	14 062		60 635
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	353 690	140 958	7 659	486 988
ACTIF IMMOBILISE	355 732	145 337	7 659	493 410

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 358 391 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	32 000		32 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	36 148	36 148	
Autres	287 277	287 277	
Charges constatées d'avance	2 966	2 966	
Total	358 391	326 391	32 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers factures a etablire	30 091
Fournisseurs rrr à recevoir	865
Produits a recevoir	29 791
Total	60 748

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	118 654				118 654
Fonds propres avec droit de reprise	50 000				50 000
Ecarts de réévaluation					
Réserves hors activités sociales	103 664	57 000			160 664
Réserves des activités sociales					
RAN hors activités sociales	285 962	1 069			287 031
RAN des activités sociales		30 000			30 000
Exc.ou Déficit hors activ.sociales	88 069	-88 069		130 911	-130 911
Exc.ou Déficit des activités sociales					
Situation nette	646 349			130 911	515 438
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	139 963			45 583	94 380
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	786 312			176 494	609 818

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 549 637 EURO et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	486	486		
- à plus de 1 an à l'origine	101 784	40 248	61 535	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 498	143 498		
Dettes fiscales et sociales	222 282	222 282		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	81 587	81 587		
Total	549 637	488 102	61 535	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	38 952			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fourn.b & s-fact.non parvenues	109 226
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	60
Intérêts courus à payer	486
PeI-dettes/conges a payer	99 537
PeI-charges a payer diverses	15 004
Org.sx-ch/conges a payer	17 913
Org.sx-ch.a.p.diverses	4 613
Etat charges à payer	560
Total	247 399

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	2 966		
Total	2 966		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d avance	81 587		
Total	81 587		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 340 EURO

Honoraire des autres services : 0 EURO

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics						
Subventions d'exploitation		970 169	242 105		101 050	1 313 324
Subventions d'équilibre						
Subventions d'investissement						
						1 313 324

Autres informations

Contributions volontaires

	N	N-1
Ressources		
Bénévolat	372 506	346 696
Prestations en nature		
Dons en nature	55 268	58 908
Total	427 774	405 604
Emplois		
Secours en nature	372 506	346 696
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole	55 268	58 908
Total	427 774	405 604

BENEVOLAT

(Cf. article 24.4 du décret du 29 novembre 1983)

(Règlement n°2018-06 du 05 décembre 2018)

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement des bénévoles qui consacrent plusieurs heures par semaine aux actions menées au sein de l'Atelier "OKAZ".

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 4 296 heures pour l'atelier "OKAZ" qui ont été valorisées au smic horaire moyen sur l'année 2023, charges sociales et fiscales comprises.

Smic horaire moyen sur l'année 2023 : 11.40 €

Taux de charges sociales et fiscales : 12.90 %

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 58 908 €

DONS EN NATURE

=> dons de petits déjeuners et repas

Au sein de la boutique solidaire à St-Joseph, ces dons permettent de proposer une restauration gratuite aux plus démunis.

Cette valorisation a été effectuée au coût de revient et représente 5 152 repas et 7 718 petits déjeuners.

Valorisation des contributions volontaires en nature, secours alimentaires: 35 434 €

Autres informations

=> dons de marchandises neuves ou usagers

Grâce à la loi n°2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie solidaire et depuis le 01er août 2022, la DEETS (Direction de l'économie, de l'emploi du travail et des solidarités) a autorisé l'Association Emmaüs Grand Sud – Fondateur Abbé Pierre à démarrer un nouvel Atelier et Chantier d'Insertion (ACI) intitulé « Loi AGECE et l'Insertion » et a permis de collecter 47 614 kg de marchandises neuves ou usagers pour un montant de 311 k€.

MISE A DISPOSTION GRATUITE DE LOCAUX

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite par la commune de SAINT-JOSEPH d'un local sis 423, rue Raphaël Babet, 97480 SAINT-JOSEPH.

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
<i>DEETS-1ères He</i>	32 872	32 872	32 096			776	
<i>DEETS-BS Domic</i>	10 000	10 000	4 718			5 282	
<i>DPT/AMI-EQUIP</i>	20 426	20 426	10 827			9 599	
<i>FONDS DEDIES</i>		2 102				2 102	
Total	63 298	65 400	47 641			17 759	